

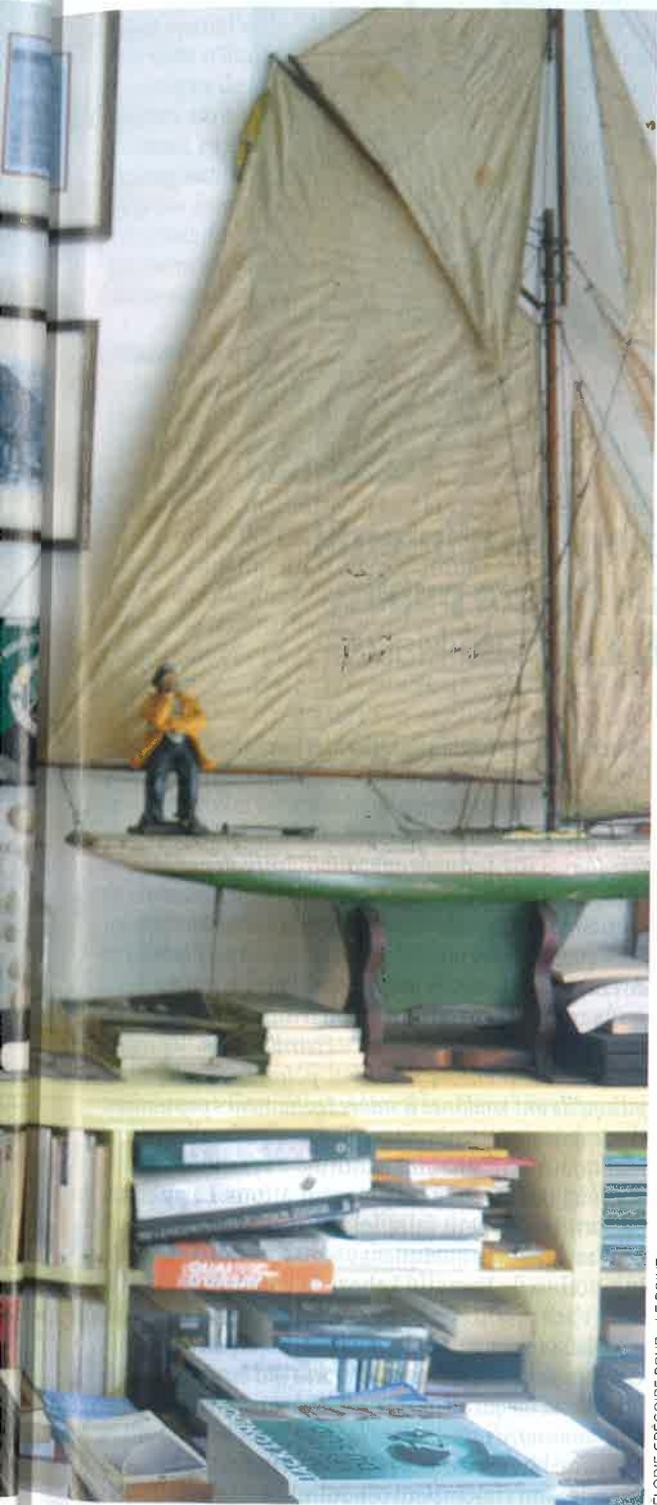
Politique, ces avocats



« Contrairement à l'image qu'il veut se donner de lui-même, notre pays a bien des qualités mais pas celle d'être le temple des libertés. »

François Sureau

...squi relèvent le niveau



Etat d'urgence.

François Sureau dans son bureau parisien, le 21 mai. L'avocat et écrivain est particulièrement engagé contre les politiques sécuritaires du gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme.

Remparts. Sureau, Malka, Laffont... Ils s'insurgent contre les lois dictées par la morale ou l'émotion publique. Enquête.

PAR SAÏD MAHRANE

Au début des années 1960, un sujet passionnait la presse nationale : fallait-il, oui ou non, introduire le détecteur de mensonges dans la procédure criminelle ? L'opinion publique semblait favorable à l'usage de cet outil, appelé polygraphe, censé permettre, grâce à la mesure des pulsations cardiaques, de la respiration et de la sudation, de confondre n'importe quel suspect. Devant une telle promesse – venue des Etats-Unis –, un homme, ni un politique ni même un intellectuel (de profession), mais un avocat, a pris la parole pour marteler quelques évidences. Son nom : Maurice Garçon. Sa crainte était qu'un tel procédé fasse fi de la Déclaration des droits de l'homme, « dont je sais, disait-il, qu'il est de mode de la trouver désuète, mais en ce qui me concerne elle reste pour moi un évangile ». Et de rappeler qu'un individu, lors d'un interrogatoire, « parle s'il veut parler, répond s'il le juge opportun » et que la justice « ne peut pénétrer ce qu'elle n'a pas le droit de pénétrer ». L'éminent avocat, connu pour son « Journal 1939-1945 », n'a pas hésité à défier l'air du temps, n'a pas craint le jugement de la foule ni celui de quelque éditorialiste influent. Il en fallait plus pour lui faire renoncer à ses principes, le premier étant la défense de la liberté individuelle.

Qui sont donc les Maurice Garçon de notre époque, qui ne cèdent absolument rien au politiquement correct et aux passions populaires ? Des événements récents ont mis à l'épreuve des fondamentaux de notre droit que l'on croyait intangibles et acquis à jamais. Après la vague d'attentats comme après les mouvements #MeToo et #BalanceTonPorc, l'opinion a naturellement réagi, réclamé des actes et des condamnations. Le politique a suivi, l'intellectuel n'a pas toujours compris, quand l'avocat, par philosophie ou par nature, a multiplié les mises en garde. François Sureau est de ceux-là, qui est l'auteur d'un retentissant « Pour la liberté » (Tallandier), paru au lendemain de l'instauration de l'état d'urgence et de ses mesures d'exception, comme l'incrimination de « la consultation » ■■■



« On assiste à une tyrannie du bien. On n'interdit plus au nom de la religion ou de l'ordre public, mais au nom du bien collectif. » Richard Malka

■■■ *habituelle de sites terroristes* ». Alors que les Français, meurtris dans leur chair, exigeaient la plus grande fermeté vis-à-vis des djihadistes et des fichés S, il fut un des rares, avec Patrice Spinosi, champion de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), à rappeler qu'il n'est pas de politique sécuritaire qui vaille si celle-ci implique des reniements. Il a voulu en débattre, il s'est heurté à un mur, celui de l'émotion, de la morale, de la démagogie. Difficile de rappeler froidement des principes élémentaires de droit quand on vous oppose, vivement, le risque de mort. « *Contrairement à l'image qu'il veut se donner de lui-même, notre pays a bien des qualités mais pas celle d'être le temple des libertés, affirme Sureau. De 1793 à nos jours, on ne compte guère que quelques décennies protectrices des droits individuels. Il a fallu attendre 1971 pour que la Déclaration des droits s'applique aux activités de notre Parlement. Attendre la Cour européenne des droits de l'homme, puis la QPC, pour entrer enfin dans le royaume des gens civilisés.* »

Nombre de ses pairs font le constat d'une régression. Ainsi, le spécialiste de la liberté d'expression Richard Malka, avocat de *Charlie Hebdo*: « *Nous assistons à une tyrannie du bien, à une véritable terreur intellectuelle qui sévit dans bien des domaines. On n'interdit plus au nom de la religion ou de l'ordre public, mais au nom du bien collectif, et l'on n'appelle plus cela interdiction.*

« Libertaire ».

Richard Malka dans son bureau parisien, le 21 mai. Fervent défenseur de la liberté d'expression, il est l'avocat de « Charlie Hebdo » et l'auteur d'un roman d'anticipation intitulé « Tyrannie » (Grasset).

Ne serait-ce pas là une mutation des interdits ? » Son collègue Eric Dupond-Moretti ne dit pas autre chose: « *La vague moralisatrice, hygiéniste est tellement forte, tellement puissante... On a pénalisé le fait de siffler une fille dans la rue. Je trouve que ça doit être réglé par la bien-séance. On tombe dans un populisme où plus rien n'a de sens. Si on fait une loi là-dessus, mais dites-moi: on va faire quoi ? Comment ? Jusqu'où va-t-on dans l'intrusion de l'Etat dans notre vie quotidienne ?* »

La morale, qui s'imisce partout, voilà donc le principal ennemi du droit. « *Pour l'instant, les tribunaux tiennent encore bon de ce point de vue-là, mais puisqu'ils ont tendance à suivre les humeurs populaires, est-ce que ça va tenir encore longtemps ?* » s'inquiète Malka, auteur d'un roman intitulé « Tyrannie » (Grasset), où l'on retrouve ces préoccupations. La pulsion, en somme, ne peut faire loi. D'où la mission que se sont assignée ces quelques avocats, qui font leur cette injonction de Fernand Labori, le défenseur d'Emile Zola, s'adressant aux juges en pleine affaire Dreyfus: « *Ne laissez pas entrer l'opinion publique, cette intruse. Chassez-la de vos prétoires. C'est elle qui hurle au pied de l'échafaud ou qui crève du bout de son ombrelle les yeux de communards gisant dans le caniveau.* » En ces temps agités où l'heureuse libération de la parole de femmes harcelées ou violées peut conduire à des dénonciations

ELODIE GREGOIRE POUR « LE POINT »

calomnieuses ou à la prolifération de sycophantes sur les réseaux sociaux, ils se font donc un devoir de veiller. « Des mouvements comme #MeToo dénoncent des choses importantes, mais, comme toujours lorsqu'il y a une secousse de la société, le balancier va trop dans un sens ou dans l'autre », analyse Henri Leclerc, avocat depuis 1956, qui s'émeut du fait que Bertrand Cantat ne puisse reprendre une vie d'artiste après ses années de prison. Une double peine, à l'en croire.

Avocate de Nicolas Hulot, lequel fut accusé d'agression sexuelle (la plainte a été classée sans suite car les faits n'étaient « pas établis »), Jacqueline Laffont témoigne de la violence d'une telle affaire : « La conséquence aurait pu être dramatique. L'opprobre jeté sur un homme, en l'occurrence un homme public, est terrifiant. Je suis naturellement favorable à la libération de la parole des femmes, mais j'ai été heurtée par la violence qui émanait de certains au sein de ces mouvements. S'il y a un principe au-dessus des autres, c'est la présomption d'innocence. »

Hantise orwellienne. Précision notable : ces avocats sentinelles ne sont, ils le jurent, animés d'aucun esprit politique. Ceux que nous avons interrogés affirment se dépouiller de leurs convictions, de droite ou de gauche, au moment de considérer une atteinte aux libertés, quelle qu'en soit la victime. De gauche, Richard Malka confie trouver « inquiétante » la récente condamnation d'Eric Zemmour, qui a déclaré que « dans les innombrables banlieues françaises où de nombreuses jeunes filles sont voilées » se jouait une « lutte pour islamiser un territoire », « un djihad ». « On peut être pour ou contre, on peut en débattre, cela ne mérite pas condamnation », regrette l'avocat « libertaire ». Peu suspect de complaisance vis-à-vis des islamistes, Dupond-Moretti n'aime pas le traitement médiatique de l'affaire Tariq Ramadan, trop vite condamné à son goût. Militant EE-LV, Nicolas Gardères a défendu, pour sa part, l'ancien leader skinhead Serge Ayoub et des membres du site d'extrême droite Riposte laïque. « Quand je défends un facho, je le fais pour défendre la liberté au sens large. Toucher à celle des salauds, c'est un peu toucher à la nôtre », résume le jeune avocat, qui se dit « anarchiste » et « écologiste libertaire ». Intellectuellement, Gardères se réclame du penseur révolutionnaire Mikhaïl Bakounine et des avocats que furent Gandhi et Mandela. Henri Leclerc cite spontanément Gambetta et Garçon, comme deux de ses modèles. Sureau, lui, aime puiser dans la philosophie de Simone Weil, quand Malka partage l'analyse de la mécanique totalitaire de George Orwell.

D'ailleurs, la hantise de tous ces professionnels du droit est bien d'ordre orwellienne, qui verrait in fine l'Etat (pour les décisions de police-justice) et la société (pour les mœurs) définir et contrôler les comportements. « Des fichiers qui nous repèrent aux péages des autoroutes jusqu'aux fadettes des téléphones portables, en passant par le piratage d'Internet, nous devenons transparents comme des méduses. Sous prétexte de sécurité, c'est en réalité la tentation d'un fichage généralisé ■■■■

Les Bonnes Adresses du Point

REPRISE SEULEMENT UNE FOIS PAR AN !
DE VOTRE ANCIEN MEUBLE **2000€**
JUSQU'À

La valeur de la reprise est fonction de votre nouvel achat : voir barème en magasin. Offre valable jusqu'au 18/06/18*

Les plus grandes marques de mobilier contemporain : bibliothèques, meubles TV, armoires lits, dressings, tables et chaises.

Arlitec, Bontempi, CeLio, Duebi italia, Eda Concept, Mobilberica, Presotto, Riflessi...

Photos non contractuelles. *Offre non cumulable avec promotions en cours.



Espace Topper

Maison familiale depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3 000 M² D'ENVIES !

Paris 15^e • 7/7 • M^o Boucicaut • P. gratuit
60 et 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40
143 et 145 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

Les adresses de nos neuf magasins sur www.topper.fr

REPRISE SEULEMENT UNE FOIS PAR AN !
DE VOTRE ANCIEN MEUBLE **2000€**
JUSQU'À

La valeur de la reprise est fonction de votre nouvel achat : voir barème en magasin. Offre valable jusqu'au 18/06/18*

Célio
MEUBLE & DRESSING



Photos non contractuelles. *Offre non cumulable avec promotions en cours.

CHAMBRE • MEUBLE TV • BIBLIOTHÈQUE • DRESSING • SUR-MESURE
FABRICANT FRANÇAIS

Espace Topper

Maison familiale depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3 000 M² D'ENVIES !

Paris 15^e • 7/7 • M^o Boucicaut • P. gratuit
143 et 147 rue Saint-Charles, 01 45 79 95 15

Les adresses de nos neuf magasins sur www.topper.fr

Pour toute parution : 01.44.10.13.64



« Je suis, bien sûr, pour la libération de la parole des femmes, mais j'ai été heurtée par la violence qui émanait de certains au sein de ces mouvements. » J. Laffont

■■■ de la population qui hante l'esprit de nos gouvernants», déplore l'ancien bâtonnier Christian Charrière-Bournazel. De même, les novlangues et autres habillages verbaux empreints de morale suscitent leur désapprobation. «*La novlangue me fait hésiter entre un refus intégral et un hoquet de rire*, indique Sureau. *Et c'est vrai d'abord de l'écriture inclusive. Je ne veux pas que l'Etat me dise comment parler. Ni l'Etat ni l'Académie française, bien sûr. Nous avons l'art, sous prétexte de progrès, de nous inventer des maîtres à saluer, des obligations à respecter.*»

« Mohamed Dupond-Moretti ». Les réseaux sociaux, et à un degré moindre les chaînes d'information, ont selon eux changé la donne. «*Les réseaux sociaux sont le déversoir anonyme des distraits qui oublient de signer*, gronde Dupond-Moretti, défenseur d'Abdelkader Merah. *Il y a Motard59 qui vous dit: "Gros enculé, t'as dit que..." Il y a Faucon72, ou je ne sais plus quoi, qui me dit "Mohamed Dupond-Moretti". C'est un déversoir dégueulasse, avec six fautes d'orthographe en plus.*»

Faire avec éloquence et précision le procès de notre époque n'est pas sans conséquences. On désigne ces juristes comme des êtres froids, insensibles et déconnectés des réalités sociales. Mais il y a surtout les menaces de mort, les insultes, les réputations ternies,

Présomption d'innocence.

Jacqueline Laffont dans son bureau parisien, en 2015. L'avocate a notamment défendu Nicolas Hulot, mis en cause par le magazine «*Ebdo*» dans une affaire d'agression sexuelle.

la clientèle qui déserte parce que «*la publicité n'est pas bonne*». Tous s'accordent à dire qu'ils ne sont pas aidés par les institutions du barreau, qualifiées de «*corporations médiévales*». Le risque étant pour elles, si elles se montrent trop dures vis-à-vis de lois considérées comme trop répressives ou de la diminution des droits de la défense, d'être «*embêtées*» au moment de la réforme de la carte judiciaire ou quand une disposition réglementaire sera applicable à l'ordre des avocats.

A vouloir, trop souvent, accompagner les humeurs sociétales, quand il ne les excite pas, le personnel politique est lui aussi sévèrement critiqué. A ce titre, il faut entendre François Sureau prendre la voix de François Mitterrand (et c'est très réussi) pour nous rapporter cette réponse de l'ancien président, alors candidat, à un journaliste qui lui faisait valoir que les Français étaient, dans leur majorité, hostiles à l'abolition de la peine de mort: «*Eh bien, ça m'est égal. La peine de mort heurte ma conception de l'homme et de la civilisation. Je suis en accord avec ma conscience et avec la position des Eglises. Je sollicite le suffrage des Français et, s'ils m'élisent président, j'abolirai la peine de mort.*» Et Sureau de reprendre, avec sa propre voix: «*Ça avait de la gueule, non ? Plus personne ne s'exprime avec cette netteté aujourd'hui*» ■